

Ressources mensuelles

	DEMANDEUR	CONJOINT	TOUTES LES AUTRES PERSONNES	TOTAL
SALAIRE				
STAGE				
ALLOCATIONS / FRANCE TRAVAIL NATURE (*)				
INDEMN. JOURNALIÈRES / MALADIE				
RSA				
PRIME D'ACTIVITÉ				
AAH				
PENSION INVALIDITÉ				
PRESTATIONS FAMILIALES				
PENSION ALIMENTAIRE PERÇUE				
APL / AL				
RLS				
DIVERS				
TOTAL				

(*) Précisez si ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi), Allocation pré-retraite, ASS (Allocation Spécifique de Solidarité), ATA (Allocation Temporaire d'Attente).

Si vous attendez un rappel (allocation logement, RSA, France Travail, etc.), précisez-en le montant et la nature :

Motif de votre retard de loyer ou de charges locatives ou de charges de copropriété

- Baisse des revenus suite à la fin d'un droit. Précisez lequel :
- Baisse des revenus suite au départ d'un membre de la famille
- Attente de l'ouverture d'un droit. Précisez lequel :
- Régularisation de charges locatives ou de copropriété
- Situation de surendettement :
- Paiement d'une facture d'énergie
- Paiement d'une autre facture précisez :
- Autres, précisez :

Charges mensuelles

	MENSUALITÉS / DURÉE	MONTANT DE LA DETTE
Loyer / Prêt accession		
Charges locatives ou de copropriété		
Electricité		
Gaz		
Eau		
Assurance logement		
Taxe foncière		
Impôt sur le revenu		
Mutuelle		
Téléphone / Internet		
Pension alimentaire		
Créances CAF/MSA		
Crédits :		
.....		
.....		
Autres		
TOTAL		

Un dossier de surendettement a t-il été constitué ? Non Oui à quelle date :
 Dossier en cours de traitement Recevable
Décision de la commission de surendettement : PRP Moratoire
 Plan Quel est le montant du remboursement : Est-il respecté ? Oui Non

Joindre la photocopie du justificatif avec le tableau des créances.

Si vous souhaitez apporter des précisions sur votre situation :

Quel est le montant de l'aide sollicitée ?

Montant : Euros

Précisez à quelle mensualité vous pourriez faire face en cas de prêt :

Le

Signature du demandeur

Signature du conjoint ou concubin

Le Fonds de Solidarité Logement traite les données recueillies pour les demandes d'aides à l'accès ou au maintien dans un logement, aux impayés d'énergie ou d'eau et de communications électroniques. Toutes les rubriques du dossier doivent obligatoirement être renseignées, un défaut de réponse peut entraîner la non-étude du dossier

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données et la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez vous reporter à la notice ci-jointe.